

ASSOCIATION DES MAIRES DU PAYS TOY

MAIRIE DE SAZOS

65120 SAZOS

☎ 05 62 92 82 78



**Monsieur le Préfet
Préfecture des Hautes-Pyrénées
Place Charles de Gaulle
BP 1350
65013 TARBES Cedex 09**

Objet : Maternité de LOURDES

SAZOS,
le 30 janvier 2007

Monsieur le Préfet,

Les Maires du Canton de LUZ-St-SAUVEUR, réunis en Assemblée Générale le 19 janvier 2007, tiennent à vous exprimer la désagréable surprise et le désarroi provoqués par l'annonce de Monsieur ARTIGANAVE, Maire de LOURDES et Président du Conseil d'Administration de l'Hôpital de LOURDES, lorsqu'il a dit que la maternité de sa cité allait fermer d'ici 2010. Nous ne comprenons pas comment un élu comme lui puisse annoncer cela sur un ton aussi angélique, comme si cela était tout à fait normal.

Nous assistons, encore une fois, au retrait d'un des derniers services au public de notre territoire. Nous rencontrons, dans notre canton, de très grosses difficultés pour joindre un médecin le week-end et cette annonce ne présage rien de bon en matière de santé publique. Toutes ces réformes, basées sur le seul critère de rentabilité, ne respectent pas l'égalité de traitement des citoyens sur l'ensemble du territoire, comme devrait l'assurer notre république.

Nous manifestons notre mécontentement chaque fois qu'un service au public ferme : SNCF, EDF, DDE, Gendarmerie... Aujourd'hui la maternité de LOURDES, demain l'hôpital, les petites perceptions, sûrement les banques... Est-ce cela que l'on appelle l'aménagement du territoire ? Chaque fois qu'un service ferme, ce sont des familles qui quittent notre territoire rural, ce sont des écoles qui ferment, à court terme ce sont des commerces qui souffrent et font faillite, ce sont des villages qui meurent.

Le Docteur BENABI, Chef de ce service maternité, a manifesté lui aussi son étonnement et ne comprend pas car "rien ne justifie cette fermeture". Les naissances sont

suffisamment importantes (500 par an) et la maternité pratique ces actes médicaux en toute sécurité.

Quelle organisation des services de santé veut-on nous imposer ? Est-ce une décision définitivement prise ? Si oui, dans quel but bien précis ?

Imaginez, Monsieur le Préfet, l'angoisse des futures mamans habitant dans le fond de nos vallées. TARBES se trouve à 70 Km de GAVARNIE ! Est-ce raisonnable ?

Pour toutes ces raisons, nous sommes hostiles à cette fermeture et comptons sur vous, Monsieur le Préfet, pour faire remonter notre mécontentement et désapprobation et nous demandons à l'Etat, compte tenu de ces arguments, de revoir cette position avant qu'il ne soit trop tard.

Dans l'attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes respectueuses salutations.

Le Président
Daniel BORDEROLLE

ASSOCIATION DES MAIRES DU PAYS TOY

MAIRIE DE SAZOS

65120 SAZOS

☎ 05 62 92 82 78



**Monsieur Jean-Pierre ARTIGANAVE
Maire de Lourdes
Hôtel de Ville**

65100 LOURDES

Objet : Maternité de LOURDES

SAZOS,
le 30 janvier 2007

Monsieur le Maire,

Veillez trouver ci-joint copie du courrier, de l'Amicale des Maires du Canton de LUZ-St-SAUVEUR, envoyé ce jour à Monsieur le Préfet concernant les sujet cité en objet.

En tant que Président du Conseil d'Administration de l'Hôpital de LOURDES, pouvez-vous nous apporter quelques précisions sur l'annonce faite par vous-même lors de la présentation des vœux. Est-ce pour vous un vœu que vous voulez voir se réaliser et pour quelles raisons ?

Souhaitant avoir des informations complémentaires sur cette fermeture, envisagée ou décidée, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments distingués.

**Le Président
Daniel BORDEROLLE**